

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
29 novembre 2007

En exercice :35
Présents :30
Titulaires : 25
Suppléants :5
Pouvoirs :5
Absents5

Convocation adressée à chaque délégué titulaire et suppléant le 24 septembre 2007 pour la session ordinaire du vendredi 29 novembre 2007

L'an deux mil sept, le vingt-neuf novembre les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de l'Ognon, désignés par leur Conseil Municipal, se sont réunis à la Salle des Fêtes de MELISEY, sous la Présidence de M. CUYNET Daniel, Président,

Etaient Présents:

Messieurs CUYNET Daniel, Président, LINDER Paul, Vice-président, Mme LAMBOLEY Marie-Louise, Mrs SEGUIN Michel, NOEL Rémy, SARRE Vincent, CARDOT Maurice, Mme JEANBLANC Odile, Mrs CLAUDEL Hubert, GUERRE Christian, M. BRULTEY Roger, Mmes GRANDGIRARD Janine, DAVIOT Rose-Marie, MAIROT Marie-Ange, Mrs PINOT Régis, Mrs TACHET Jean-Claude, TOILLON Gérard, BERTRAND Yves, LANDRY-CHAPITEY Maurice, GILLET Denis, HENNEQUIN Michel, Mme GATSCHINE-HENNEQUIN Marie, Mrs BRESSON Michel, GRANDMOUGIN Jean-Pierre, MOUGENOT Bernard.

Absents représentés par délégués suppléants :

- Mme POULMAR Gilberte qui donne pouvoir à M. LAMBOLEY Patrick
- Mme VALDENNAIRE Sylviane qui donne pouvoir à M. TOURDOT Roger
- Mme FRESLIER Marie-Claire qui donne pouvoir à M. DROVIN René
- M. CHATELOT Henri qui donne pouvoir à M. TOILLON Yves
- M. SAINTIGNY Henri qui donne pouvoir à M. VERNIER Jean-Louis

Absents :

- Mrs PERNOT Jean, LALLOZ Jacques, GROSJEAN Stéphane, DAGUE Alain, BEURIER Patrice

Madame GATSCHINE-HENNEQUIN Marie a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

M. le Président souhaite la bienvenue à tous les conseillers communautaires. Il tient tout d'abord à excuser M. Alain DAGUE, vice-président, qui, retenu par des obligations professionnelles, ne peut être présent ce soir.

De plus, il explique que l'ordre du jour initialement prévu a subi deux modifications : la délibération concernant le projet Retrouvance a été retirée de l'ordre du jour tandis qu'une délibération a été ajoutée. Elle concerne l'espace public numérique.

En effet, la délibération concernant le projet Retrouvance a été retirée suite à un coup de téléphone ce matin même des services de l'ONF qui encadrent le projet. Ils nous ont informés que le projet était abandonné, suite à des difficultés pour impliquer suffisamment les différents acteurs du projet. Un courrier de l'ONF devrait officialiser cette décision dans les prochains jours.

GYMNASE DE SAINT-BARTHELEMY : ATTRIBUTION DU MARCHE CONTROLE TECHNIQUE - SPS

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la réhabilitation de la Salle Polyvalente de Saint-Barthélemy, il y a lieu de procéder au recrutement du prestataire qui assurera les missions de Contrôle technique et de Coordination en matière de sécurité et protection de la santé (SPS). Après avoir procédé à une consultation selon l'article 28 du Nouveau Code des Marchés Publics (Marché à Procédure Adaptée), le Président expose que le candidat retenu est la société SOCOTEC. Le marché s'élève à 10 830,75 € HT.

Le marché est attribué à l'unanimité.

GYMNASE DE SAINT-BARTHELEMY : SOLLICITATION DE SUBVENTIONS

M. le Président présente l'avant-projet sommaire réalisé par le cabinet SOLMON, maître d'œuvre de l'opération. M.PAHIN explique que pour répondre aux normes de la fédération de handball, il fallait prendre en compte la création de 4 vestiaires de 15 places, deux vestiaires d'arbitre, une infirmerie et l'aménagement des locaux pour l'accessibilité des personnes handicapées. De plus, il fallait prévoir une tribune d'une capacité de 250 personnes. Ces éléments seraient mis en place après démolition des locaux annexes existants. De plus, un espace bar serait créé. La surface de cette zone annexe serait d'environ 100 m².

L'avant-projet sommaire reprend ces éléments mais aussi :

- Le sas actuel serait détruit et remplacé par une zone d'accueil plus adaptée d'une surface de 46 m²
- La création d'une salle de rangement pour le matériel sportif d'une surface de 32 m².
- La mise en place d'une tribune de 250 personnes environ à l'étage au-dessus des locaux annexes
- Une coursive extérieure pour accéder à la tribune car il était impossible au vu de la dimension de la salle de créer un accès suffisant par l'extérieur.

Le projet prend en compte le réaménagement des extérieurs avec la mise en place d'un parking.

La première estimation du montant du projet s'élève à 700 000 € HT auxquels il faut rajouter les frais divers (mise en concurrence, maîtrise d'œuvre, SPS...)

Suite aux différentes réunions de travail et au vu de l'Avant Projet Sommaire du Cabinet Solmon, il y a lieu aujourd'hui de solliciter les financeurs sur la base de ces travaux. Le montant de l'avant-projet sommaire s'élève à 800 000 € H.T.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de solliciter différents partenaires que sont l'Etat, le Conseil Général, le Conseil Régional ainsi que l'enveloppe parlementaire selon le plan de financement suivant :

- Conseil Général : 152 500 € soit 19 %
- Conseil Régional : 155 000 € soit 19,5 %
- DGE : 160 000 € soit 20 %
- Enveloppe parlementaire : 25 000 € soit 3 %
- Autofinancement CCHVO : 307 500 € soit 38,5 %

ADMISSION EN NON-VALEUR REDEVANCE ORDURES MENAGERES 2005-2006

Monsieur le Président expose que le Trésorier nous a adressé des propositions d'admission en non-valeur de redevables des ordures ménagères 2005 et 2006.

Ces dernières ont été transmises pour avis aux maires des communes concernées pour observations.

Considérant que dans ces cas précis il n'a pas été possible de procéder au recouvrement des redevances (soit en raison de liquidation judiciaire, d'adresses inconnues...) Monsieur le Président propose l'admission en non-valeur des créances dont le détail suit, ainsi que pour une facture erronée de 2006 :

Total des admissions en non-valeur pour 2005-2006 : 1 461.00 €

Le Conseil communautaire adopte cette proposition à l'unanimité.

REDUCTIONS ET ANNULATIONSSUR FACTURES ORDURES MENAGERES

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire les demandes d'annulations et de réductions à effectuer sur la facturation de la redevance des ordures ménagères 2007. Ces annulations ont été dûment justifiées par les demandeurs.

TOTAL DES ANNULATIONS	560 €
TOTAL DES REDUCTIONS	87.50 €

Soit un total des annulations et réductions sur facturation 2007 de : 647.50 €, adopté à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES

Monsieur le Président indique aux membres du conseil communautaire qu'il y a lieu d'effectuer au Budget annexe ordures ménagères 2007 un virement de crédit de la façon suivante :

D 022 : dépenses imprévues de fonctionnement :	- 4 500 €
D 618 : divers –enlèvement et traitement amiante	+ 3 500 €
D 673 : Titres annulés (exercices antérieurs)	+ 1 000 €

Ces mouvements s'expliquent de la façon suivante :

- Les 1000 € correspondent à l'ajustement nécessaire pour procéder aux admissions en non-valeur pour 2005-2006 précisées ci-dessus
- Les 3500 € correspondent au traitement de l'amiante qui a été déposée à la déchetterie de Ternuay.

Ces décisions modificatives sont adoptées à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL CCHVO

Monsieur le Président indique aux membres du conseil communautaire qu'il y a lieu d'effectuer au budget principal C.C.H.V.O.un virement de crédit de la façon suivante :

Section de fonctionnement :	
D 022 : Dépenses imprévues de fonctionnement	- 2 021 €
D 628 : Concours divers (Francas)	+ 2021 €

Section d'investissement :

D 022 : dépenses imprévues d'investissement	- 4 200 €
D 2183 : Matériel de bureau et informatique (Foyer de Servance)	+ 4 200 €

Changement d'affectation :

D 208 -002 S.I.G.	-71 000 €
D 205-002 S.I.G.	+71 000 €

M. le Président explique la raison de ces mouvements :

- La somme de 2021 € nécessaires pour couvrir la participation de la CCHVO pour les centres de vacances vient de la très bonne fréquentation de l'été 2007
- Les 4 200 € proviennent du fait que la CCHVO a décidé, pour compléter l'offre de l'EPN de Melisey, d'acheter du matériel au foyer rural de Servance qui assure lui aussi des ateliers de cours d'informatique. En effet, le matériel du foyer rural devenait obsolète. Cet achat n'avait pas été prévu au début de l'année
- Enfin le changement d'affectation s'explique par le fait que si ces dépenses sont basculées au chapitre 2005, cela permettra peut-être à la CCHVO de retoucher la TVA, demande qui a été refusée au vu de l'affectation actuelle de cette somme.

Ces décisions sont adoptées à l'unanimité.

TARIF EPN

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire la délibération n° 2 du 26 janvier 2007 fixant le tarif de la participation des usagers à l'Espace Public Numérique.

Au vu des coûts de fonctionnement enregistrés en 2007, il y a lieu d'adapter la participation des usagers pour 2008. Afin de couvrir environ $\frac{1}{4}$ de la dépense (frais de télécommunications + prestation MLE), il serait préférable d'augmenter la participation des usagers de 20 à 24 € pour 12h de cours, soit 2 € de l'heure. Ce changement est adopté à l'unanimité.

PLAN PAYSAGE : PRIORISATION DES ACTIONS

M. le Président explique que suite à la proposition de plan d'actions d'ECOSCOP, la commission Plan Paysage s'est réunie pour prioriser les actions. Le plan d'actions est transmis à tous les membres présents.

M. PAHIN présente la quarantaine d'actions retenues et explique que le bureau ECOSCOP travaille maintenant à la rédaction des fiches-actions. Ces actions ont été priorisées selon 3 niveaux : priorité haute, moyenne ou basse. Ces actions relèvent de 7 domaines différents : les espaces agricoles, bâtis, boisés, naturels, liés à l'eau et enfin les espaces de loisirs. Enfin le dernier volet concerne l'animation et la communication autour du Plan Paysage.

QUESTIONS DIVERSES

Service Public d'Assainissement Non Collectif :

Suite à réforme des permis de construire, la DDE ne consulte plus le SPANC sur le mode d'assainissement envisagé par le pétitionnaire à compter du 01^{er} octobre 2007. Il est donc indispensable que la demande d'installation soit validée par le SPANC avant que la demande de permis de construire ne soit enregistrée en mairie.

Depuis l'arrivée du technicien SPANC le 01^{er} avril 2007 :

- 154 dossiers ont été ouverts
- le montant des redevances à facturer s'élève à 7445€ au 29 novembre 2007, soit quasiment le somme qui était prévue dans le budget jusqu'à la fin de l'année
- 2617€ ont déjà été facturés aux usagers.

La majorité des installations neuves sont déclarées acceptables et non pas conformes, car ne disposant pas de la ventilation réglementaire. 80% des installations existantes diagnostiquées sont non conformes car ne disposant pas de filière de traitement en sortie de fosse septique.

Points sur les contrats territoriaux : M. PAHIN fait le point sur les différents contrats territoriaux en cours :

- Contrat APPUI+ : le contrat est signé. Les sommes sont allouées selon la délibération du 5/10
- Contrat de Pays : une réunion a eu lieu le 20/11 pour répartir l'enveloppe d'environ 1,7 million d'euros. Les critères choisis sont une enveloppe fixe de 20 000 € par communauté de communes. Le reste de l'enveloppe a été répartie selon le critère démographique et en tenant compte que trois communautés de communes ont sous-consommé sur la période précédente : la CC Val de Semouse, la CC Rahin et Chérimont et la CCHVO. Au final, l'enveloppe allouée à la CCHVO s'élève à 155 000 €, ce qui garantirait un financement à hauteur de 20 % pour les travaux de la salle de Saint-Barthélemy.
- LEADER+ : La dernière réunion de concertation a eu lieu mercredi 28 novembre. Les précédentes réunions ont permis d'identifier le thème du dossier de candidature LEADER+, axé sur les services et l'attractivité du Pays. Il faut maintenant créer un plan d'actions cohérent pour présenter un dossier solide. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 4 janvier 2008 pour une sélection aux alentours du printemps 2008.

Réhabilitation des décharges : M. PAHIN fait le point sur la démarche. Le bureau d'études PROJETEC s'est rendu sur chacun des sites et a demandé à ce que soit réalisé un levé topographique pour chacun des sites afin de calculer au plus juste les volumes nécessaires pour une bonne réhabilitation. Pour ce faire, la CCHVO a lancé une consultation pour recruter un géomètre. C'est le cabinet Mougénou du Thillot qui a été retenu. Il a fait le tour des sites ce jour et transmettra l'ensemble des fichiers d'ici la fin de l'année à PROJETEC, qui dispose ensuite d'un délai de deux mois pour présenter les projets de réhabilitation et les simulations financières.

Cartes communales : M. le Président explique qu'il souhaite faire le point sur la démarche des cartes communales engagée depuis le début de l'année 2007. Il rend compte des difficultés rencontrées par certaines communes, vis à vis des services de l'Etat (Saint-Barthélemy, Miellin, Haut-du-Them). Le cabinet TOPOS a contacté la CCHVO pour essayer de clarifier la situation car certains documents ne sont pas sûrs d'aboutir si la situation reste en l'état. M. PAHIN annonce qu'il a contacté le bureau TOPOS en début de semaine afin de lui demander de recontacter chaque commune pour faire avancer les démarches selon la volonté des élus municipaux. Enfin, M. le Président informe que, si jamais des soucis importants apparaissent dans plusieurs communes, il sera préférable de faire intervenir directement la CCHVO pour pouvoir avoir un plus grand poids vis-à-vis des services de l'Etat.

Espace Public Numérique : M. le Président informe les délégués que la CCHVO, pour compléter son offre dans le cadre de l'EPN, va mettre en place un accès libre deux demi-journées par semaine. Cela permettra aux personnes de venir librement pour travailler sur les ordinateurs. Les personnes intéressées seront encadrées par deux bénévoles qui se sont proposées spontanément. Le Président les en remercie.

Filière-bois : Lors des différentes réunions de concertation pour la réalisation du contrat APPUI+, il est apparu qu'une action pouvait être engagée pour soutenir la filière-bois. Afin de mener une réflexion cohérente, une rencontre a été organisée avec la Chambre des Métiers, la CCI et Action 70 afin de convenir d'une démarche commune. Lors de cette réunion, il a été décidé de rencontrer les principaux acteurs de la filière sur notre territoire : les scieries Henry et Mougnot de Miellin, les scieries Py et Lalloz de Ternuay et la scierie Gillet de Fresse. Ces rencontres seront terminées lundi 3 décembre. Suite aux différentes rencontres, une réunion bilan sera effectuée qui pourrait donner lieu à une réunion groupée avec les scieurs afin de convenir d'un projet commun.

Vu, Le Président,

D. CUYNET